

PRIX DE L'ABONNEMENT.

LYON :

Un an, 44 f.; six mois, 25 f.; trois mois, 12 f.

HORS DE LYON :

Un an, 52 f.; six mois, 27 f.; trois mois, 14 f.

LA GAZETTE DE LYON

ON S'ABONNE :

Aux bureaux du Journal, rue de Bourbon, 6;
Et chez M. PÉLAGAUD, grandrue Mercière, 26.

Religion et Patrie.

LYON.

La catastrophe qui est arrivée sur le Rhône, vis-à-vis d'Andance, a tout naturellement produit une profonde émotion parmi les populations. On s'est demandé s'il n'y avait pas de l'incurie de la part de quelqu'un? si les soupapes étaient en bon état? si l'explosion de la chaudière ne devait pas être attribuée à la trop grande vitesse du bateau?

C'est, croyons-nous, le troisième accident qui dans l'espace de quelques semaines est arrivé aux bateaux du Rhône. Il est vrai que les deux premiers n'ont pas eu lieu de la même manière et n'ont pas produit les funestes conséquences qui ont été la suite du troisième. Mais il n'en est pas moins certain, que la fréquence de ces accidents a fait croire à beaucoup de personnes que les bateaux dans les conditions où ils sont actuellement construits et avec la vitesse qu'on leur imprime, ne présentent pas des garanties suffisantes, et que l'on n'a pas assez de souci de la vie des voyageurs.

L'opinion publique demande donc à être rassurée, et elle attend que l'administration lui fasse connaître les mesures prises par elle, pour que de pareils malheurs ne se renouvellent pas.

Depuis la catastrophe du pont d'Angers, on exerce une plus grande surveillance sur les câbles en fer des ponts suspendus; le malheur d'Andance prouve qu'il importe que les machines soient soumises désormais à une inspection plus sévère.

Nous ne serions pas étonné que l'enquête qui aura infailliblement lieu sur la cause de ce dernier sinistre, nous apprit que la chaudière présentait un vice grave de construction.

Il nous semble évident, d'après la manière suivant laquelle l'explosion a eu lieu, que la force de certaines pièces de la chaudière n'était pas en harmonie avec la puissance de la machine.

On dit, nous ne savons jusqu'à quel point cette rumeur est fondée, que le machiniste avait oublié de lâcher la vapeur à Andance, comme cela se pratique ordinairement aux stations. Mais, en supposant que ce bruit fut fondé, il ne suffirait pas à expliquer la catastrophe.

Une chaudière, en effet, est toujours munie de soupapes de sûreté et de plaques fusibles. Lorsque la tension est trop forte, les soupapes s'ouvrent d'elles-mêmes, et le trop-plein de la vapeur se dégage; dans le cas où les soupapes, par suite de leur mauvais entretien, ne se lèveraient pas, les plaques fusibles fondraient à ce moment et laisseraient la vapeur prendre un libre essor.

Si, à Andance, les soupapes ne se sont point levées, et si les plaques fusibles n'ont point fondu, c'est que la tension de la vapeur n'avait pas dépassé les limites qui lui étaient assignées; la rupture de la chaudière proviendrait donc comme nous l'avons dit plus haut, de ce que certaines pièces n'étaient pas d'une force proportionnée à la pression qu'elles étaient destinées à supporter.

Dans l'état actuel, toutes les machines à vapeur sont sous l'inspection de l'administration des mines; et, malgré la multitude de ces moteurs qui fonctionnent sur les bateaux et les chemins de fer, il y avait longtemps qu'aucune chaudière n'avait éclaté. C'est là un fait que nous devons constater, à l'honneur de cette administration, au moment même où nous venons d'être témoins de la catastrophe du Parisien.

Aussi nous n'aurons garde d'adresser le reproche de négligence à une administration qui a un passé si honorable. Nous nous bornerons à demander pour l'avenir une surveillance qui doit être plus sévère, en raison même des progrès de l'industrie.

Il serait absurde et odieux de supposer que l'autorité résierait indifférente devant de pareilles catastrophes, nous savons bien qu'elle s'en préoccupera; mais il serait peut-être utile que l'autorité fit connaître aux populations qu'elle s'en préoccupe, afin de les rassurer.

Hyvernat.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

Aujourd'hui, l'Empereur a reçu en audience particulière LL. AA. SS. les princes Frédéric et Christian de Schleswig Holstein-Sonderbourg-Augustenburg.

LL. AA. ont été conduites dans une voiture de la cour à l'audience de Sa Majesté par un maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, et présentées à l'Empereur par le grand-maître des cérémonies.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

« Malgré les démentis plusieurs fois répétés, on fait de nouveau circuler des bruits de modification ministérielle; ces bruits, que rien n'autorise, sont sans aucune espèce de fondement. »

La Maison de S. A. I. la princesse Mathilde est ainsi composée :

Dames d'honneur :

Mad. la baronne de Serlay, née de Rovigo;
Mad. la comtesse de Gouy d'Arcy;
Mad. Ratomska, née Williamil.

Secrétaire des commandements.

M. Ratowski.

Instruction pastorale de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Lyon et de Vienne, à l'occasion du Carême de 1853.

La religion doit régler et sanctifier l'industrie.

Louis-Jacques-Maurice de Bonald, par la grâce de Dieu et l'autorité du saint Siège apostolique, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de la très-sainte Trinité au mont Pincius, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, etc.

Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

Quand un événement quelconque, un fait de quelque nature qu'il soit, peut contribuer par ses conséquences les plus éloignées au triomphe de la foi, ou à en arrêter les progrès, la religion, nos très-chers Frères, ne peut rester spectatrice muette de

ce qui se passe autour d'elle; sa voix doit faire entendre des avertissements et des conseils pour prévenir le danger qu'elle redoute, ou pour hâter le développement du bien qu'elle espère. Si elle se contentait de voir passer à ses pieds le torrent des choses humaines, sans se mettre en peine s'il va porter la fertilité ou la destruction, elle méconnaîtrait sa mission sur la terre; elle ne serait plus que la messagère infidèle du ciel. Elle trahirait à la fois les intérêts de Dieu et les intérêts de l'homme. Descendue en ce monde pour le bonheur des âmes, elle ne doit rester indifférente à rien de ce qui peut l'accroître ou l'alléger.

Ministre de cette religion, nous n'avons donc pas à craindre qu'on nous accuse de dépouiller le caractère de pasteur, et de sortir du sanctuaire, parce qu'au milieu de ce mouvement industriel qui nous entraîne et qui caractérise notre époque, nous venons exhorter les chrétiens qui y prennent part, non pas à refuser leur concours à ce mouvement, mais à le dominer; non pas à arrêter cet élan glorieux, mais à le diriger; non pas à éteindre cette flamme du génie qui brille tous les jours d'un plus vif éclat, dans cette noble cité surtout, mais à la faire monter vers l'auteur de tout don parfait (1). Et qui pourrait refuser à votre évêque, qui vit au milieu des prodiges de votre industrie toujours croissante, le droit de vous signaler les dangers que la religion apercevrait, dans cet entraînement universel de toutes les intelligences vers les nouvelles inventions, dans cette lutte ardente de tous les esprits en travail pour découvrir ce qui pourra, avec le moins de temps et le moins de bras, procurer le plus de bien-être et accroître le plus la fortune publique et la fortune privée? N'oubliez pas, N. T. C. F., le titre d'enfants de Dieu que vous avez reçu sur les fonts du baptême, et les promesses qu'on a faites pour vous et que vous avez ratifiées. A des chrétiens, nous devons tenir un langage chrétien. Eblouis par des flots de lumière répandus autour de vous, vos yeux n'apercevraient peut-être pas les écueils semés dans la carrière de l'industrie; nous venons vous les signaler. Vos esprits fascinés par le charme des créations merveilleuses de la puissance de l'homme, se laisseraient peut-être facilement aller à de dangereuses illusions; nous devons vous prémunir contre cet enivrement. Pour une âme immortelle, tout ne se borne pas à la terre, et l'exercice de ses facultés ne doit pas tendre uniquement à lui procurer un bonheur d'un jour. Elle est appelée à de plus hautes destinées; et tout ce qui pourrait lui faire prendre le change sur le bien qu'elle poursuit de toute l'énergie de son être, ne doit être recherché par elle qu'avec défiance et précaution.

Ne croyez pas, N. T. C. F., que nous venions ici, au nom de la religion, combattre l'industrie, et vous la présenter comme l'ennemie de votre foi, la corruptrice des mœurs, le foyer où s'allument toutes les passions. Une telle appréciation serait trop injuste pour se trouver sur des lèvres qui doivent garder la vérité comme la science. Non, nous ne méconnaîtrons pas la faculté que l'homme a reçue de concevoir, et d'inventer, tous les jours, de nouveaux moyens de façonner la matière à son usage, de dompter les éléments pour son utilité et son plaisir, de s'élever et de s'élever encore, pour pénétrer les desseins de la Providence dans la formation et la conservation des êtres, de dévoiler en quelque sorte tous les secrets les plus cachés de la nature, afin d'étendre et de s'assurer de plus en plus, cet empire que Dieu lui a donné sur les ouvrages de la création.

(1) Jac. 1, 17.

Nous savons que Dieu a soufflé sur son image un esprit de vie, et que toute créature raisonnable porte sur son front le sceau de sa céleste origine.

La religion, N. T. C. F., partage toute votre admiration pour l'industrie; elle applaudit à ses succès; elle encourage ses efforts. L'Écriture sacrée n'a-t-elle pas inscrit dans ses pages divines, le nom de celui qui le premier façonna sur l'enclume le fer et l'airain (2)? N'a-t-elle pas comblé d'éloges ce fils d'Uri que l'esprit de Dieu avait rempli de sagesse et de science, pour inventer et pour exécuter tout ce qui peut se faire en or et argent, et pour graver sur les pierres et les métaux (3)? N'a-t-elle pas célébré la gloire d'Ooliah que personne n'égalait dans l'art de teindre les étoffes, et de relever leurs brillants tissus par de riches broderies? N'a-t-elle pas voulu transmettre jusqu'aux dernières générations le nom de cet incomparable ouvrier sur bois : *Artifex lignorum egregius* (4)? Et de nos jours n'est-ce pas l'industrie qui file l'or comme la soie, pour couvrir nos autels des plus magnifiques ouvrages de ses mains? Pour elle, il n'y a plus d'éléments indomptables. Si elle veut se transporter d'un hémisphère à l'autre, les vents et les flots obéissent à sa voix, et la mer la plus irritée ne peut plus arrêter sa course légère. Elle se joue avec les tempêtes comme la baleine dans les profondeurs de l'Océan. Veut-elle ouvrir de nouvelles communications entre les différentes contrées de notre globe, elle touche la terre de sa verge magique, et aussitôt les montagnes et les roches séculaires se fondent comme la cire, pour laisser un libre passage aux plus riches productions de la nature. Pour faire voler sur le fer ses charriots chargés des plus merveilleux produits, l'industrie change à son gré de moteur; aujourd'hui elle emprunte à la vapeur comprimée son énergie, demain elle rejettera cette force puissante pour demander à l'air atmosphérique une force plus puissante encore. Bientôt lassée de cet auxiliaire terrible, elle dérobera à la nature un de ses secrets les plus cachés, sans que ce changement de force motrice soit un signe d'incertitude et d'incertitude; c'est une nouvelle étincelle de génie qu'elle fait jaillir de son intelligence en travail. Pour elle il n'y a plus de vallées, plus de montagnes, plus de distance. Encore quelques jours, et elle aura fouillé notre planète dans tous les sens, elle en aura exploré toutes les hauteurs, elle en aura visité tous les abîmes, elle l'aura en quelque sorte remuée, comme le labourer retourne les terres avec le soc de sa charrue. Qui sait si elle ne se fera pas bientôt une route triomphale dans les airs, dédaignant ainsi les voies terrestres battues depuis six mille ans par les générations qui se sont succédées? Enfin on dirait qu'elle redonne même la vie aux ossements de la sépulture.

N'allume-t-elle pas dans les âtres en dissolution, cette lumière si vive qui fait resplendir les clartés du jour sur nos places et dans nos rues? Image sensible de la dernière résurrection, lorsque à la voix de l'ange, des corps glorieux et tout éclatants de jeunesse et de beauté, sortiront de ces tombeaux qui recelaient auparavant l'infection et les vers. Et quand elle le vaudra, l'industrie fera jaillir d'un assemblage de métaux hétérogènes, une lumière qui bannira de nos villes étonnées les ténèbres de la nuit, mais cette fois avec des splendeurs qui le disputent à la splendeur de l'astre du jour. Et si, au milieu de ce travail si ardent et si obstiné, la sagesse éternelle ne faisait retentir à nos oreilles cette parole : *Tou*

(2) Genes. iv, 22.

(3) Exod. xxxv, 30.

(4) Ibid. xxxviii, 25.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LYON.

MARIANNE OU LA SOEUR AÎNÉE. (1)

IV.

La Traversée.

En cet instant, l'ouragan réunit ses forces pour assaillir le vaisseau qui, privé de la plupart de ses agrès, craqua dans toute son étendue. Ce fut là un de ces moments qui font vieillir de dix années.... Mais ce fut alors aussi que Marianne déploya le plus de courage. Agenouillée devant un crucifix de bois, elle pria avec ardeur, et Dieu l'exauça : car cette secousse fut la dernière, et ensuite le vaisseau remonta sur les flots presque soudainement apaisés. Il fallut un pénible travail pour remettre la *Fortune* en état de voguer. L'équipage entier rendit hommage à la fermeté que Marianne avait déployée. Ces éloges l'étonnèrent; elle seule ne s'était pas aperçu de ce qui faisait le sujet de l'admiration générale.

Quelques jours après, la *Fortune* entra dans la rade du Havre. Au milieu du mouvement des voyageurs, la petite famille fut complètement oubliée. On mit à terre les pauvres enfants, dispos de corps et d'esprit, légers d'argent, mais si heureux d'avoir atteint la rive de France que tous les maux passés s'étaient effacés de leur souvenir. Leur seul regret fut de n'avoir pu joindre le capitaine Singleton pour le remercier.

A chaque objet nouveau, Dick et Georges battaient des mains; tout excitait leur admiration. Il fallait les voir avec leur mise étrangère, leur tournure américaine, marchant tous quatre sur une mé-

mr ligné et embrassant d'un regard avide les maisons, les gens, les édifices publics. Marianne, toujours raisonnable, fut bientôt rappelée au sentiment de sa situation. — Ne vous occupez pas de tout cela, disait-elle; vous allez vous trouver en présence de votre bon oncle; mais il faut que nous demandions son adresse.

En ce moment, deux habitants de la ville se divertissaient aux dépens de ce qu'ils appelaient une petite colonie puritaine. Marianne, sans se déconcerter, les salua poliment et leur demanda où demeurait M. Baptiste Beauchamps. Cet air de candeur et de gravité les étonna. Ils répondirent que la personne en question devait habiter non loin du port, et offrirent à la jeune fille de la conduire de ce côté. Elle accepta et suivit les deux bourgeois, qui ralentirent leur pas par égard pour le petit Georges. Ne connaissant que par ouï-dire la maison de Baptiste Beauchamps, ils furent obligés eux-mêmes de s'enquérir de son adresse. Enfin ils s'arrêtèrent et dirent à Marianne :

— C'est ici.

Son émotion lui permit à peine de les remercier. Son cœur battait avec violence; elle éprouvait une sorte de vertige. Lorsqu'elle put lever les yeux, elle aperçut une grande enseigne en bois sur laquelle étaient peints ces mots :

BAPTISTE BEAUCHAMPS,
armateur, commissionnaire en marchandises.

Tressaillant, jeter un cri de joie, courir à la porte, soulever le marteau; tout cela fut pour Marianne l'affaire d'un instant. Le silence seul lui répondit. Elle frappa de nouveau : nul bruit ne se fit entendre dans la maison. Une vague inquiétude s'empara de Marianne : elle relut sur l'écriteau le nom de son oncle comme pour s'assurer qu'elle était bien arrivée au but de son voyage. Enfin, après plusieurs autres coups de marteau, une voix traînante et maussade retentit dans un corridor; une clef tourna dans

la serrure; deux verroux glissèrent avec fracas, et la porte en s'ouvrant laissa voir un visage rébarbatif, une mine de procureur.

— Que voulez-vous? grommela ce personnage.
— Monsieur, n'est-ce pas ici la maison de M. Baptiste Beauchamps, armateur canadien.
— Oui, c'était sa maison.
— Comment! N'est-ce pas le plus ici?
L'homme ricana avec un sauvage dédain.
— Il demeure à présent dans un lieu d'où il ne sortira jamais.
— Bonté du ciel!... Que voulez-vous dire?
— Qu'il est mort depuis deux mois.
— Grand Dieu!
— Oui, mort insolvable. On a tout saisi chez lui; et moi que vous voyez, je suis chargé de garder les scellés. N'avez-vous plus rien à me demander? Adieu, petite mère; portez-vous bien.

Et cette ombre de mauvais augure disparut derrière la porte qui se referma bruyamment.

Jusqu'ici Marianne avait supporté sans se plaindre toutes les douleurs, toutes les tortures : ni la faim, ni la soif, ni le froid, ni la fatigue, ni les périls nombreux, ni les humiliations n'avaient pu vaincre sa constance, tant elle se sentait pénétrée de la grandeur de sa mission; mais avoir tout fait, tout enduré pour arriver là; avoir franchi l'Océan pour venir se briser contre une porte!... Oh! c'était horrible! En ce moment, le courage de la jeune fille l'abandonna. Le calice était trop amer pour ses lèvres; des larmes abondantes la suffoquaient et troublaient sa vue. Honteuse de l'attention ou plutôt de la curiosité dont elle était l'objet, de la part des passants, elle se demandait si Dieu n'aurait pas la bonté de la rappeler à lui.

Une église s'offrit à ses regards. Ce fut pour elle comme une dernière preuve de la protection du ciel. Au moins, en ce lieu, nul ne viendrait l'interroger froidement sa douleur et lui demander compte de ses larmes. Les quatre orphelins se prosternèrent

contre un banc de bois...

Oh! quelle admirable prière s'échappa de ces cœurs innocents! Jamais hymne plus sainte, jamais encens plus pur ne s'éleva vers le trône de Dieu. C'était la vie que ces pauvres créatures imploraient avec des sanglots...

— Chers enfants! il faudrait être de pierre pour n'avoir pas pitié de vous.

En entendant ces paroles, Marianne tourna vivement son beau visage inondé de larmes.

Le capitaine Singleton était là, debout derrière elle, semblable à la Providence.

— Vous, Monsieur! s'écria-t-elle.

— Oui, miss Marianne. Depuis que vous êtes débarquée, je ne vous ai pas perdue de vue un instant. J'ai été témoin de votre douloureuse surprise devant la maison de votre oncle; et c'est avec bien de l'émotion que je viens d'assister à votre prière.

— Ah! monsieur, tout est fini pour nous. Ce bon oncle, dont les lettres m'inspiraient tant d'espoir, il n'existe plus. Nous ne le connaissons jamais... Et il est mort ruiné, plein de chagrin, mort dans l'affliction comme nos pauvres parents.

— Je le savais, Marianne.

— Vous, monsieur!

— Oui, on me l'avait écrit. J'ai ma maison dans cette ville où je reviens souvent et dont tous les habitants me sont connus. Mais en vous voyant livrée à des occupations indignes de vous, et d'ailleurs comprenant l'étendue de votre tâche fraternelle, j'ai voulu vous laisser accomplir votre courageux pèlerinage.

— Que ne suis-je restée chez mistress Simpson! Elle m'avait prêté malheur, et je ne l'ai pas crue.

— Et vous avez sagement fait, Marianne. Écoutez-moi : vous êtes un ange; je suis riche, je suis votre ami... Que désirez-vous que je fasse pour votre famille?

— Donnez du pain à ces enfants, ils vous aimeront; quant à moi, je chercherai un couvent où l'on

est vanité (5), nous serions tentés de confondre la puissance de Dieu avec celle de l'homme, et l'ouvrage de la créature avec l'œuvre du Créateur.

Ne soyez pas surpris, N. T. C. F., si nous nous sommes étendus, avec complaisance, sur les admirables et utiles inventions de l'industrie.

En louant devant vous, N. T. C. F., les efforts prodigieux de l'industrie pour accroître la richesse des nations, et rendre accessible à toutes les classes un bien-être autrefois ignoré, irons-nous jusqu'à dire que tout ce mouvement commercial est le progrès véritable; qu'il est un pas immense vers cette perfection à laquelle la société, dit-on, ne cesse de tendre?

Saint Paul instruisant les premiers fidèles, leur disait-il: « Croissez en habileté à teindre la soie, à tisser les étoffes, à diriger un navire, à construire des édifices; que le luxe de vos vêtements et de vos maisons ne connaisse plus de bornes? »

Multipliez, N. T. C. F., les plus ingénieuses machines tant que vous voudrez; vous n'aurez pas pour cela multiplié le bonheur.

(5) Ecclésiast. I, 14. (6) Prov., XIV, 54. (7) II. Petr. III, 48.

veuille bien me recevoir comme une pauvre servante.

— Non, Marianne, non, la vie ne doit pas être déjà fermée pour vous: ces orphelins réclament encore vos soins. Votre place est dans ce monde que vous embellirez de vos vertus.

Une voiture attendait à la porte de l'église; le capitaine y fit monter la petite famille et s'y installa entre Georges et Dick.

Les années qui suivirent furent heureuses et paisibles. M. Singleton n'eut qu'à s'applaudir de la détermination qu'il avait prise; quant à Marianne, se considérant comme la gardienne de tous ceux qu'elle aimait, elle ne voulut jamais se marier.

Betsy devint par la suite une jeune personne accomplie; et Dick et Georges, admis dans la marine royale, se distinguèrent bientôt.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'avoir des nouvelles de mistress Simpson, à qui Marianne avait écrit plusieurs lettres.

Un beau jour, elle vendit son auberge et vint débarquer au Havre pour y vivre de son modeste revenu.

— Me voici, dit-elle, mes enfants! Je n'ai pu me décider à mourir sans vous avoir revus; car je l'aime plus que jamais, petite ingratitude, ajouta-t-elle en faisant comiquement à Marianne un geste de menace.

Pour toute réponse, Marianne se jeta dans les bras de mistress Simpson.

ALFRED DES ESSARTS.

rité de la conduite. Ouvrez aux populations tous les lieux de plaisirs, aplanissez leur tous les accès du luxe et du bien-être; vous n'aurez pas tari la source des larmes secrètes; les concerts les plus harmonieux n'auront pas fait taire un seul gémissement.

Mais, N. T. C. F., l'industrie ennoblée, sanctifiée par son alliance avec la religion, peut aspirer à une gloire plus belle que celle d'accroître le bien-être de l'humanité, et de multiplier les jouissances matérielles.

Si elle est si fière de porter sur son front le diadème d'honneur dont le génie des découvertes la couronne, elle doit surtout désirer de ceindre une auréole plus brillante et moins fugitive, celle du zèle à répandre parmi les nations éloignées la lumière de l'évangile.

Essayez d'arrêter un moment l'industriel au milieu du cours de ses opérations; dites-lui de réfléchir sur la fin pour laquelle l'homme a été créé, et sur l'avenir qui s'avance.

Vous ne trouverez donc pas en nous, N. T. C. F., un détracteur de l'industrie, qui fait briller sur le front de notre patrie, un rayon de plus d'une gloire immortelle.

Il faut bien l'avouer, N. T. C. F., (et voici les dangers que nous devons vous signaler,) l'industrie qui répand à profusion ses bienfaits sur les peuples, allume souvent dans les cœurs une soif de gloire, de réputation, de plus hautes et plus héroïques destinées.

(8) Hebr. XII, 2. (9) Joan. I, 9. (10) Eph. V, 45. (11) Jer. XII, 11.

sèche des âmes naturellement portées à des sentiments plus élevés. Au milieu du fourbillon de leurs entreprises lucratives, toutes leurs pensées sont des pensées d'un jour, tous leurs projets sont des projets de quelques années: rien pour l'éternité, rien pour la cité permanente: pensées, projets, travaux, tout est enfermé dans le cercle étroit du temps présent.

Essayez d'arrêter un moment l'industriel au milieu du cours de ses opérations; dites-lui de réfléchir sur la fin pour laquelle l'homme a été créé, et sur l'avenir qui s'avance.

Retraitez-vous à sa mémoire quelques-uns de ces mystères de la foi qui firent le bonheur de sa jeunesse: ce jour d'une première communion qui produisit sur son âme une si délicate impression, cette délicatesse de conscience qui s'alarmait de l'ombre même d'une faute?

Mais cet abîme appelle un autre abîme; laissez-vous l'indiquer, N. T. C. F. A mesure que les choses célestes perdent de leur empire sur les âmes, la chair devient plus exigeante, affermit davantage sa cruelle domination, aux dépens des croyances qui dirigeaient autrefois, la conduite de la vie, et en imposaient à des passions ardentes.

(12) Math. XVI, 26. (13) Gen. XXVII, 9. (14) Ps. LXXXIX, 10. (15) Joan. XVII, 58. (16) Rom. VII, 25.

affections. Comment en serait-il autrement, puisqu' Dieu a mis au fond de notre être une soif inextinguible de félicité? Dès lors que l'homme, dépouillant les instincts célestes, ne veut plus puiser à la source vivante et véritable, les seules jouissances dignes de l'image de la Divinité, il faut qu'il les demande aux créatures, et qu'il en fasse sa fin dernière, son ciel, son Dieu, son tout.

Il ne faut pas fouiller l'histoire des temps anciens, pour reconnaître tout ce qu'il y a de vérité, dans la peinture que les livres saints nous font de la cupidité, Saint Paul s'adressait aux chrétiens de tous les siècles, mais souvent il semblait décrire les vices et les malheurs du nôtre.

Dites-le-nous, N. T. C. F.: la cupidité ne fait-elle pas germer dans les cœurs une envie qui les ronger? Que dans plusieurs branches d'industrie une concurrence active, ardente, infatigable, s'établisse, il n'est pas de sacrifices que l'on ne propage, pas de parti désespéré qu'on n'embrace pour vaincre toute rivalité.

Mais nous devons encore vous faire voir, N. T. C. F., où conduit l'amour désordonné de la terre, quand on ne compte pour rien la loi de Dieu et le cri de sa conscience. Une loyauté à toute épreuve dans les relations commerciales, une bonne foi scrupuleuse à tenir une parole donnée, c'était là autrefois dans l'industrie, une richesse que les familles plaçaient sous la garde de la religion, et qu'elles se transmettaient avec fidélité, de génération en génération.

Il serait bien difficile, N. T. C. F., de satisfaire ce besoin impérieux de luxe, de bien-être, de jouissances de toute espèce que l'on éprouve de nos jours, dès les premiers pas que l'on fait dans l'honorable carrière du négoce, si les règles de la probité étaient religieusement observées.

(17) I. Tim. VI, 10. (18) Ibid. (19) Ephes. V, 15.

temps d'attendre la fortune : et ils disent comme ces insensés dont parle l'Écriture : *Mangeons et buvons aujourd'hui : car nous mourrons demain* (20).
(La fin à demain.)

ÉTATS-ROMAINS. — On écrit de Florence au *Méditerranée* de Gènes, que les troupes autrichiennes en garnison à Ravenne et à Forlì se sont mises en marche le 30 janvier sur Rimini, avec l'artillerie et tout l'attirail de guerre. On expliquait à Fuenza ce mouvement par le bruit qui s'était répandu que le drapeau autrichien avait été déchiré à Rimini. On croit plus généralement que la cause est une concentration des troupes autrichiennes sur la ligne militaire de la *Cattolica*.

Le *Courrier des États-Unis* publie une lettre émanée d'un des douze déportés qui sont parvenus à s'échapper de Cayenne. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants :

« Les transportés formèrent plusieurs projets d'évasion. On proposa d'abord de s'emparer du gouverneur général et de sa suite, lorsqu'il viendrait visiter l'île. On pensait qu'avec de pareils otages on trouverait facilement moyen de s'embarquer sur un steamer et de gagner l'Amérique; mais, quelques moments avant de mettre ce plan à exécution, les principaux conspirateurs refusèrent leur concours, dans la crainte de rencontrer une sérieuse résistance et d'être, par suite, obligés de verser du sang. On forma un autre plan : c'était de se joindre aux noirs qu'on aurait essayé de soulever, et de prendre possession de la Guyane.

« Mais les plans d'évasion générale n'ayant pu réussir, douze des transportés s'entendirent et réussirent à s'enfuir. Le 8 septembre, à dix heures du soir, ils brisèrent les signaux télégraphiques, et lorsque les gendarmes eurent fait la ronde dans les baraques, ils quittèrent sans bruit leurs chambres avec un petit paquet sous le bras, et s'embarquèrent dans un petit bateau qui fut poussé au large par quelques uns d'entre eux qui s'étaient mis à la nage. L'un d'eux, nommé Barthélemy, excellent nageur, alla détacher de son amarré un petit bateau qui se trouvait à une portée de pistolet de la maison du gouverneur et des pilotes.

« Avec ces deux bateaux, ils parvinrent jusqu'à deux gros bateaux-pilotes, et après des efforts inouïs, réussirent à lever les ancres. Ils mirent à la voile et se dirigèrent vers l'ouest; ils n'avaient d'autres provisions que cinq livres de biscuit, quelques pommes de terre, cinq dames-jeannes de vin et un pot de moutarde, mais pas une goutte d'eau.

« Au point du jour, ils se croyaient près du territoire hollandais, lorsqu'ils aperçurent les îles du Salut. Ils entendirent bientôt tirer le canon d'alarme et se virent poursuivis par une chaloupe canonnière. Ils gagnèrent alors les brisans de Sinnamari, où ils étaient à l'abri des poursuites de la chaloupe. La nuit arriva, et ils virent le feu d'un schooner monté par des gendarmes, et qui les cherchait, mais sans pouvoir les découvrir.

« Le lendemain, à 3 heures du matin, la marée vint les retirer des brisans, et après une course de huit heures en mer, pendant laquelle ils ne furent pas inquiétés, ils débarquèrent sur la plage et atteignirent le poste hollandais de Branswarscht, où on les prit d'abord pour des forçats évadés, mais bientôt ils furent reconnus pour des condamnés politiques. Le commandant les envoya à Paramaribo, et le 2 décembre ils furent mis en liberté. Pendant leur séjour à Paramaribo, trois autres condamnés politiques réussirent à s'échapper et vinrent les rejoindre.

« Voici les noms des douze transportés évadés : Jules Reusse, cuisinier parisien; resté à Surinam; Gilbert Billiard, boulanger, de l'Allier, resté à Surinam; Jacques Barthélemy, boulanger, resté à Demerary (possession anglaise); Tournaire, orfèvre, de l'Ardèche, idem; Albert Siol, carrossier, de l'Ardèche, id.; Joseph Brulat, horloger, des Basses-Alpes, id.; Beulet, propriétaire, de l'Ardèche, id.; Louis Lemaitre, sondeur de la Nièvre, id.; Henri Miaille, jardinier, de Vaucluse, id.; Louis Gadenes, menuisier, de Marseille, id.; Joseph Ysserie, tuffier, du Gard, id.; Riboulet, professeur du Jura, à New-York. Les trois derniers évadés sont Gourioux, entrepreneur; Quesne, publiciste; Chambonnière, professeur. »

Le *Courrier de la Gironde* publie le texte de la lettre close reçue par S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux, au sujet du mariage de l'Empereur; elle est ainsi conçue :

« Monsieur le cardinal Donnet, nous vous faisons savoir que la célébration de notre mariage civil aura lieu le 29 de ce mois, à huit heures du soir, au palais des Tuileries, et que nous vous avons désigné pour en signer l'acte. « Sur ce, nous sommes votre affectueux, « NAPOLÉON.

« Au palais des Tuileries, le 25 janvier 1853. »

Rennes, le 5 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Avant appris qu'un article élogieux de M. l'abbé Noiroi avait paru dans la *Revue de l'Instruction publique*, j'ai mis à me procurer cet article un empressement que je n'ai pas besoin d'expliquer. Je viens de le lire, et je suis demeuré profondément surpris en trouvant au milieu d'une analyse, d'ailleurs exacte, quoique fort incomplète et très peu méthodique, de son enseignement, l'assertion suivante : « M. Noiroi démontre que l'obligation d'obéir à l'État ne souffre aucune exception, et que la loi dont l'État est l'organe peut seule commander à l'homme. »

Il faut croire que l'auteur de cet article, qui déclare lui-même sincèrement qu'il n'est pas philosophe, n'a pas réfléchi aux expressions qu'il employait dans le passage où il a prétendu résumer la doctrine de M. Noiroi sur l'État, et n'en a pas compris la portée. Ce qui le prouverait, ce semble, c'est que l'alinéa même où elles sont contenues commença par nous apprendre que M. Noiroi ramène les problèmes les plus élevés aux paroles les plus simples de l'Évangile. Or, les paroles que nous citons plus haut sont au contraire la négation même de l'Évangile.

Admettons donc qu'il y a eu irréflexion et étourderie dans la rédaction d'un article écrit, à ce qui semble, avec les meilleures intentions du monde. Mais malgré cette explication, j'éprouve le besoin, comme élève de M. Noiroi, de protester, dans un journal de la ville où cet éminent professeur a enseigné si longtemps, contre la doctrine anti-chrétienne et absurde qu'on vient de lui prêter par inadvertance.

Il me suffira, pour faire voir que cette doctrine est juste le contre-pied de la pensée de M. Noiroi, de citer quelques phrases du livre même que la *Revue de l'Instruction publique* a pris pour base de son appréciation.

Dans le chapitre intitulé *Définition de la loi* : Les législateurs ont souvent perdu de vue l'exemplaire éternel, le type de la loi d'où ils sont partis, et y ont substitué leurs propres conceptions; de là l'arbitraire au lieu du nécessaire.

Dans le chapitre intitulé : *Fondement du droit civil* :

Les droits ont pour mesure : 1° LE DEVOIR, 2° les droits de nos semblables, 3° les lois positives (en 3° lieu et après le devoir).

Dans le chapitre intitulé : *Influence des croyances sur le droit* :

Les croyances chrétiennes ont commencé par modifier la famille, les mœurs intimes, pour régler les rapports du père avec ses enfants, et des enfants avec leurs parents; de là elles ont étendu leur action sur les rapports des différents membres de la cité entre eux, sur les mœurs publiques; elles ont consacré le droit de propriété; de la cité elles ont passé aux relations des gouvernés avec les gouvernants, et elles ont introduit dans le droit politique et international de profondes modifications. Or, les croyances sont promulguées, défendues et interprétées par un pouvoir autre que le pouvoir temporel; on appelle ce nouveau pouvoir, pouvoir spirituel ou ecclésiastique.

Dans le chapitre intitulé : *Nécessité du pouvoir ecclésiastique* :

Le gouvernement est insuffisant pour le maintien des sociétés. Il faut un autre pouvoir qui supplée à cette impuissance de l'État. Ce pouvoir a sa source dans le Christianisme comme le gouvernement a sa source dans la raison : c'est le pouvoir ecclésiastique, l'Église.

Et plus loin : Nul ne peut servir deux maîtres, a dit le Christ. Par là il déclarait que l'homme ne peut à la fois accepter comme loi la volonté divine et une volonté humaine quelconque contraire à cette volonté divine.

Et à la fin du même chapitre, ce beau résumé :

Ainsi l'Église, gardienne incorruptible, interprète infallible d'un dogme immuable au milieu des vicissitudes de la pensée humaine, forte et indestructible hiérarchie au milieu des décadences et des restaurations de la puissance temporelle, dépositaire du double pouvoir d'enseigner et de régir les consciences, source première de la richesse matérielle, en prescrivant d'un côté le travail qui produit, de l'autre l'épargne et la tempérance qui conservent, et de la richesse spirituelle, qui consiste dans les arts, les sciences, les lois, les mœurs et les institutions, l'Église, appuyée à la fois sur la raison qu'elle éclaire et fortifie, et sur la liberté qu'elle dirige et seconde, ne cesse de conduire l'humanité dans les voies glorieuses de la civilisation.

Comprenez maintenant qui pourra qu'en lisant un ouvrage où ces phrases étincellent parmi cent autres semblables, des hommes d'une haute instruction et qui, par la presse, cherchent à diriger d'autres hommes instruits, aient trouvé dans un enseignement si vrai, si grand, si chrétien, la détestable doctrine de l'État seul pouvoir et seule autorité à qui l'homme doit l'obéissance. On est forcé de dire : *aures habent et non audiunt*.

CLÉMENT GOURJU.

CHRONIQUE

Il y a environ huit jours, un infortuné tomba d'inanition, devant l'église de St-François. Porté à la sacristie de la paroisse, il paraissait dans un état si alarmant qu'un ecclésiastique eut devoir lui donner l'absolution; le médecin lui-même, qu'on avait appelé, fut trompé. Lorsque le malade eut repris ses sens, il partit, non sans avoir reçu une abondante aumône. Il y a deux jours que le même personnage fut reconnu dans le même état, par un des témoins de la première scène qui ne put s'empêcher de manifester quelque soupçon. Le malheureux s'en étant aperçu, laissa prudemment son mal de côté et, ressuscitant subitement, il s'enfuit avec une telle rapidité, qu'il laissa dans l'ébahissement la foule émue de compassion qui déjà murmurait contre la dureté d'une époque où des malheureux peuvent expirer de faim dans la rue.

Il paraît que l'habile mendiant avait plusieurs fois renouvelé cette comédie, toujours avec un nouveau succès.

— La chambre de commerce de Saint-Etienne a pris la délibération suivante :

« La chambre de commerce de Saint-Etienne, « Considérant que la ligne principale qui doit mettre en communication les chemins de fer français avec la Savoie et l'Italie, doit être établie d'après les considérations des populations et du mouvement des affaires, des intérêts, des besoins et des habitudes :

« Que ces considérations existent toutes en faveur du tracé partant de Lyon et dirigé, par St-Genis d'Aoste, sur Chambéry;

« Que cette direction dessert les populations plus nombreuses que celle proposée au travers du département de l'Ain;

« Que dans cette dernière direction, les établissements industriels sont moins multipliés et le mouvement du commerce moins considérable que dans la première; qu'on ne peut proposer aucune comparaison entre les industriels des départements du Rhône et de la Loire et celles du département de l'Ain;

« Que les intérêts et les besoins des producteurs et des consommateurs seront beaucoup satisfaits par le tracé le plus productif, le plus économique, le moins étendu et le plus en harmonie avec le tracé du chemin sur le territoire sarde;

« Que les habitudes du commerce, qui sont une espèce de droit acquis, ont porté le mouvement principal des échanges du commerce entre la France et l'Italie, sur la place de Lyon, soit à cause de ses nombreuses relations, soit à raison de sa situation avantageuse sur deux rivières navigables.

« Emet l'avis que le chemin de fer tendant à mettre en communication la France et l'Italie ait son point de départ à Lyon et aboutisse directement à Chambéry, par Saint-Genis-d'Aoste, sauf à pratiquer sur cette ligne principale tels embranchements qui seront jugés utiles. »

— Par décret impérial, sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon (Rhône), M. Ribet (Gaspard-Gabriel-Emilien), avocat, en remplacement de M. de Peyronny, démissionnaire.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Charolles (Saône-et-Loire), M. Maillard (Jean-Baptiste-Hippolyte), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Larché, qui a été nommé substitut du procureur impérial près le siège de Langres.

M. Fayard, juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Mercier, nommé conseiller.

Nouvelles diverses.

On lit dans l'Ordre de Dijon :

« Le modeste établissement du Bon-Pasteur, qui cache de si généreux dévouements, a été témoin hier d'une cérémonie rare de nos jours, si nous considérons quelle personne y jouait le rôle principal.

« Mme la comtesse Isabelle d'Alzy, aujourd'hui simple sœur sous le voile et la bure des religieuses du Bon-Pasteur, a fait sa profession solennelle entre les mains de Mgr l'évêque de Dijon.

« Spectacle édifiant, où l'on admire la grandeur de l'acte et la force de la religion qui l'inspire.

« Voilà une personne, riche des avantages de la naissance et de la fortune, riche aussi, tout Dijon le proclame, des dons les plus précieux de l'intelligence et du cœur, aimée, recherchée, entourée de toutes les joies de ce monde, qui va s'enfermer dans un cloître ignoré, se courber sous une règle austère, et s'y dévouer obscurément, pour le reste de ses jours, à une œuvre que le monde ne voit pas.

« Quel puissant attrait a donc commandé à cette chrétienne? Il y a là quelque chose qui passe par-dessus notre vulgaire pensée, à nous tous gens d'extérieur, que le mouvement des affaires emporte et ballote dans l'étroite sphère des calculs terrestres. Le sens complet, le sens intime de l'acte nous échappe; il nous frappe

cependant; il nous arrête un instant; il nous force à regarder, et ce n'est pas là un de ses côtés les moins utiles.

« La cérémonie, si complètement intéressante par elle-même, a été marquée encore par une allocution du R. P. Lacordaire. Pendant une heure, l'assistance choisie qui se pressait dans l'étroite chapelle du Bon-Pasteur a été suspendue aux lèvres de cet homme dont la parole a le don de pénétrer toujours et de remuer jusqu'au fond de l'âme. Nous connaissions depuis longtemps le prédicateur de Notre-Dame, dominant de sa mâle éloquence un auditoire de trois à quatre mille personnes; cette fois, nous avons entendu un autre homme.

« Dans un cercle plus intime, au milieu d'une cérémonie touchante, il nous est arrivé une parole douce, onctueuse, remplie de cette délicatesse exquise qu'inspire le sentiment chrétien, tout cela relevé d'une vivacité tempérée qui ajoutait au charme. Ce nous a été une révélation nouvelle de ce talent prodigieux qui se plie à tout, et qui éclate toujours puissant et entraînant, là même où il cherche à se dérober et à changer de nature. — A. Gault. »

— Des mesures réglementaires prises depuis quelque temps dans les ateliers de filature à Troyes, y ont produit un excellent effet. On y a établi une pénalité pécuniaire pour l'ivresse constatée, et voici ce qui est advenu : Les premières fois on se mettait à rire; il s'agissait d'un supplément à ajouter aux dépenses du cabaret. Mais répétée, compliquée des reproches de la femme ou de la famille, l'amende parut plus lourde. On se grisa moins. Dans la filature de Jaillard, l'amende a un double but : elle s'aggrave par la façon dont s'opère la perception, et elle alimente une caisse de secours pour les blessés et les malades. Quand un ouvrier a été surpris en état d'ivresse, il porte chaque jour, par pièces de quelques centimes, en face de tout l'atelier, le montant de son amende; c'est un concert de plaisanteries à essayer. L'amour-propre et l'intérêt sont venus en aide au règlement. Non-seulement, il n'y a plus un seul ivrogne d'habitude à la filature, mais même pas un cas isolé d'ivresse par trimestre, parmi cent cinquante ouvriers! Des résultats presque semblables ont été obtenus dans les autres usines, par des moyens du même genre. (Pays.)

— Nous trouvons l'anecdote suivante dans une de nos correspondances :

« Le jour du mariage de l'empereur, deux anglais s'étaient installés, à cinq heures du matin, à une des fenêtres de la place de l'Hôtel-de-Ville, qu'ils avaient louée 25 liv. st. (625 fr.) Quand le cortège impérial sortait de Notre-Dame, nos deux gentlemen étaient installés encore à une autre fenêtre du quai de l'École où, pour prendre patience, ils avaient fait venir un bocal de prunes de la mère Moreau. Il va sans dire que cette seconde fenêtre avait été payée, comme la première, 25 liv. st. C'était cher, mais les anglais avaient vu l'empereur et l'impératrice des Français à aller et au retour. Cependant, à rester depuis cinq heures du matin penchés à une fenêtre, ils avaient gagné un appétit dont Milon de Crotonne a pu seul ressentir autrefois l'impitoyable aiguillon. Vers quatre heures, ils étaient à la recherche d'un confortable dîner. En passant devant Vefour, au Palais-Royal, ils avisèrent à la montre du restaurant deux de ces énormes volatiles que les jésuites ont rapporté d'Amérique aux gastronomes reconnaissants. Vingt livres de truffes enfoncées dans les cavités des deux dindes trahissaient leur présence par un parfum ultra-périgourdin.

« Sans autre préambule, les anglais demandèrent qu'on leur servit les deux bêtes truffées. M. Vefour eut avoir mal compris, une seule de ses dindes aurait suffi au dîner de douze personnes; il proposa aux anglais deux perdreaux truffés qu'il avait sous la main et au besoin un faisan doré provenant, selon lui, des chasses de Compiègne, ce qui, eu égard au temps écoulé depuis, n'était pas un brevet d'entière fraîcheur; mais le geste des deux enfants d'Albion était si impératif que M. Vefour ne pouvait plus hésiter, il dit à ses gens de mettre les deux bêtes à la broche. Quant au paiement, M. Vefour ne pouvait pas avoir la moindre inquiétude, les breloques, les bagues dont ces messieurs avaient les doigts couverts annonçaient évidemment des portefeuilles gonflés de bank-notes.

« Voilà donc nos deux anglais installés dans un cabinet particulier de la maison. Vingt-quatre douzaines d'huîtres étaient lestement acheminées dans leur estomac, arrosées de Chablis première; aux huîtres avaient succédé deux potages au coulis d'écrevisse; aux potages, deux *beefs-teach*, lorsque deux garçons apportèrent enfin dans un vaste plat d'argent une première dinde dont le fumet modéré annonçait qu'elle était cuite à point, nos deux anglais attaquèrent les deux cuisses de la bête, puis les deux ailes, puis le croupion, faisant une effroyable razzia des truffes. Une heure à peine avait suffi à cette absorption pantagruélique, au grand ébahissement des garçons qui tenaient toujours des houtilles prêtes pour arroser convenablement les morceaux.

« Apportez à moi le autre oiseau truffé, dit l'un des anglais le plus âpre des deux. — Mais



vous allez étouffer, dit M. Vefour, en voyant le ventre du gentleman se dilater et ses tempes se gonfler : — *Mod point parler à vo*, répond l'anglais, *mod voloir le second dinde to de suite, entendez vo*.

Il fallait obéir, l'énorme n° 2 avait déjà rejoint à moitié le n° 1, lorsqu'il y eut un temps d'arrêt, les anglais avaient évidemment commis une imprudence. Une congestion semblait se déclarer. Vainement ils s'insurgèrent d'amples rasades de Porto; le contenant était trop petit pour le contenu. M. Vefour, prévoyant que son restaurant allait être le théâtre d'une catastrophe, avait fait appeler un médecin du voisinage. En effet, l'homme d'Esculape mettait à peine le pied dans le cabinet particulier, témoin de ce repas monstrueux, que les deux enfants de la Grande-Bretagne roulaient sur le carreau frappés d'apoplexie. Mais un vomitif énergique administré à temps et avec habileté, rendit à la vie les deux imprudents gastronomes. Faites venir un fiacre dit le médecin, et qu'on emmène au plus vite ces Messieurs à leur domicile.

Mais, pendant que ces préparatifs de départ étaient faits dans la rue, les deux anglais s'étaient remis à table et achevaient le restant de la seconde dinde truffée.

Recettes des chemins de fer.

Du Nord.	
Du 14 au 21 janvier 1855.	
57,485 voyageurs, marchandises, etc.	560,216 f. 55
Semaine correspondante de 1852.	467,015 25
De Paris à Rouen.	
Du 23 au 29 janvier 1855.	
45,447 voyageurs, marchandises, etc.	469,527 f. 50
Semaine correspondante de 1852.	445,698 70
De Rouen au Havre.	
Du 23 au 29 janvier 1855.	
7,650 voyageurs, marchandises, etc.	65,759 f. 95
Semaine correspondante de 1852.	60,817 25
De Paris à Lyon.	
Du 23 au 29 janvier 1855.	
24,565 voyageurs, marchandises, etc.	506,811 f. 20
Semaine correspondante de 1852.	262,414 50
De Paris à Orléans, avec ses prolongements.	
Du 23 au 29 janvier 1855.	
Voyageurs, marchandises, etc.	546,507 f. 05
Semaine correspondante de 1852.	456,722 46
Chemin de fer de l'Ouest.	
Du 24 au 30 janvier 1855.	
Voyageurs, marchandises, etc.	86,557 f. 95
Semaine correspondante de 1852.	75,545 55
De Montreuil à Troyes.	
Du 12 au 28 janvier 1855.	
2,470 voyageurs, marchandises, etc.	47,361 f. 45
Semaine correspondante de 1851.	24,524 20
De Paris à Strasbourg.	
Du 15 au 21 janvier 1855.	
52,758 voyageurs, marchandises, etc.	539,242 f. »
Chemin de fer de Strasbourg à Bâle.	
Recettes de la 4 ^e semaine.	
Voyageurs, marchandises, etc.	45,245 f. 40
Semaine correspondante de 1852.	55,902 48
Chemins fusionnés de Lyon à la Méditerranée.	
Recettes du 8 au 14 janvier 1855.	
1 ^{re} section. — Avignon à Marseille.	
Voyageurs, marchandises, etc.	80,007 fr. 60

2 ^e section. — Rive droite du Rhône.	
Voyageurs, marchandises, etc.	66,552 fr. 45
Recettes du 15 au 21 janvier 1855.	
1 ^{re} section. — Avignon à Marseille.	
Voyageurs, marchandises, etc.	80,158 f. 10
Semaine correspondante de 1851.	61,116 55
2 ^e section. — Rive droite du Rhône.	
Voyageurs, marchandises, etc.	67,778 f. 55
De la Loire.	
Du 16 au 22 janvier 1855.	
Voyageurs, produits divers, etc.	46,516 f. 44
Semaine correspondante de 1851.	49,858 46
Chemin de fer de Saumur.	
Recettes du mois de janvier 1855.	
55,159 voyag., marchandises, etc.	45,559 fr. 60
Mois correspondant de 1852.	41,075 fr. 80
Chemin de fer de Saint-Germain.	
Recettes du mois de janvier 1855.	
Voyag., marchandises, etc.	142,658 f. 45
Mois correspondant de 1851.	147,512 24

BOURSE DE LYON — (7 février).

AU COMPT.	LIQ. COUR.	LIQ. ÉTR.	ÉTR.
5 p. 0/0 français.	78 75	—	—
4 1/2 p. 0/0	105	—	—
5 p. 100 piémontais.	96	—	—
Fonds espagnols 3 p. 0/0.	42 1/4	—	—
CHEMINS DE FER.			
Orléans (nouveaux).	995	—	—
Paris à Lyon	851 25	—	—
Nord	832 50	—	—
Mines de la Loire	640	—	—

Valeurs diverses (au comptant).

OBLIGATIONS : de Marseille, 4120 ; de Paris à Lyon, 1140.
 GAZ : de la Guillotière, 605.
 FONDERIES : de la Loire et de l'Ardèche, 4550, 4560, 4575, 4580, 4575 ; de l'Orme, 975, 970 ; (Conversion de Bessege), 4260, 4250.
 Omnium, 4025.
 Mines du Sorbier, 275.
 Pont de la Durance, 475.
 Grappins, 970.

Dépêche électrique

Bourse de Paris du 7 février.

AU COMPTANT.	COURS DE LA CLÔT.		HAUSSE.	BAISSE.
	Du 5	Du 7		
3 p. 0/0	79 25	» » » »	» » » »	» » » »
4 1/2 p. 0/0	105	» » » »	» » » »	» » » »
Banq. de Fran.	2800	» » » »	» » » »	» » » »

GUIDE DES ÉTRANGERS A LYON.

MAISONS ET ADMINISTRATIONS RECOMMANDÉES.

Hodieux frères et Cie, places d'Albon et St-Nizier. Soieries, Châles, Dentelles, Lainages et Confections. Spécialité pour corbeilles de mariage.
Lecharge et Pichoz, place St-Nizier et rue des Bouquetiers. Dentelles, broderies, lingeries n spécialité pour corbeilles, trousseaux et rideaux brodés.
Divat-Magdinter, 84, rue Centrale, au 1^{er}, maison du *Petit-Bambin*. Lingerie, Broderies, Nouveautés et Fleurs de Paris.
Hadet-Bataille, rue Centrale, 57, au premier, angle de la rue Longue; Dentelles, Voiles, Broderies, lingeries; spécialité pour trousseaux, Corbeilles de mariage et fabrique de rideaux brodés.

Corsets plastiques, nouveau mode d'application immédiate à toutes les conformations (gros et détail), 45, quai St-Antoine, 10, et rue Mercière.
Bouchardier, sœurs, 51, rue Centrale, près la place St-Pierre. Coiffures, plumes et fleurs de Paris. Plumes et fleurs d'église.
Béranger et Co, 87, rue Centrale. Balances, Pendules et autres, Romaines, Poids et Mesures, Baseules pour voitures et le commerce, 1^{er} Prix aux Expositions de Paris et de Londres.
Daubet et Dumarest, rue d'Algérie, 2, Lyon, ébénistes, brevetés s. g. d. g. Spécialité de Meubles s'ouvrant seuls et à tiroirs libres. Nouveau système de toilette. Sièges et tentures. (Médailles aux expositions de France et d'Angleterre.)
Nicod et Baume (Mesdames), 5, place de la Platrière, maison Tardieu. Fabrique de Passementerie et Enjolivures. (Haute Nouveauté).
Institut Gymnastique, 45, rue de Jarente. Traitement des déviations par un Médecin, de 10 h. à midi. Leçon de Gymnastique simple toute la journée.
Flacheron-Michon, 70, rue Centrale. Passementeries et enjolivures. Fabrique à Priay (Ain).
Pelu-Saché, rue Puits-Gaillot, 1, près la place des Terreaux. Porcelaines, cristaux, haute nouveauté, cabarets, caves à liqueurs, services de tables en tout genre; articles de fantaisie.
Monneret et Dussere, 3, rue Romarin. Articles de peintures, tableaux et encadrements.
Desir et Arquie, 19, Palais-St-Pierre. Bronzes pour églises; appartements et services de table, dorure et argenture sur toutes espèces de métaux.
Café-Restaurant du Nord de premier ordre, place de la Comédie, 14. Divers salons au 1^{er}. On traite à la carte et à prix fixe.
Guyon, 2, place de l'Herberie. Horlogerie en tous genres; Montres, Pendules, Candélabres, etc.
F. Tourette, 45, rue Clermont. Fabricant de Parapluies et Cannes.
Ferraud, 8, rue Constantine, au 1^{er}. Jolies Miniatures par de nouveaux perfectionnements.
Facteurs du Commerce, 23, rue St-Pierre, à l'Entresol. Impressions et distributions à domicile de tous imprimés.
Davail, 74, rue Centrale. Confiserie, Chocolats, Objets d'étranges, Thés, Cartonage en tout gen.
Guichard et Cie, rue de l'Archevêché, 5. Grand assortiment de Glaces, fabrique de Cadres, réparations, transport, pose, emballage de glaces et tableaux.
Jacquemet Bonnefont père et fils, 22, place Bellecour. A Annonay (Ardèche), culture en grand d'arbres fruitiers, forestiers, d'ornement; graines potagères, fourragères; plantes, oignons et graines à fleurs. Catalogues spéciaux pour chaque genre de culture.
Perrot et Reynaud (anc. maison Philippeaux), 55, rue Centrale, et 14, petite rue Longue. Toilerie en tout genre.
Boutier et Cie, quai de l'Hôpital, 109. Successeurs et seuls concessionnaires de Bally pour les fourneaux économiques, portatifs et maçonnés, et de Fournet, pour son nouveau système de calorifère dit thermostat. On traite par correspond.
Bonneton J^e, 24, rue Clermont. Spécialité pour l'art de ménage, Quincaillerie, Bronzes et Dorures pour appartements.
Gelot aîné, 5, place de l'Herberie. Chaussures en tous genres pour dames.
Vollot, café-restaurant du Pavillon, place Bellecour. Traite à la carte et à prix fixe; salons et kiosques, glaces et rafraîchissements pour soirées, places réservées pour les revues.
Papillon, fabricant-lampiste, 14, place du Plâtre, passage Tholozan. Spécialité de Lampes à modérateur, gros et détail.
Ressort-Dupasquier, breveté s. g. du g.,

quai d'Orléans, 27. Sommiers élastiques, à jour, Lits en fer, propreté, hygiène, durée garantie. Ancienne maison **Chable Ravat**, place St-Pierre, 2. Tailleur pour civil et militaire. Dessins et broderies or et argent pour toutes administrations.
Jardin et Cie, 5, rue Puits-Gaillot, chemisier, brevetés s. g. d. g.; exportation, gros et détail.
Laroque, rue St-Pierre; chocolats, thés, Vanille, spécialité de chocolats pralinés et à la crème.
Mouliera, 56, quai St-Antoine, et 45 rue Bourbon. Fabricant de malles; spécialité d'articles de chasse. (Gros et détail).
F. Maderni, Etablissement unique pour bains sur le Rhône, en face du Collège. Supériorité de tous Chocolats de sa fabr. par machine hydraul.
Millet (Alex.), anc. maison Philippon, 45, rue Puits-Gaillot. Papiers peints, Articles de décorations et de bâtiments.
Giraud, 4, rue Louis-le-Grand, Fabrique de Guêtres, Chemises, Cols-Cravates, Articles de luxe pour corbeilles de noces, Chaussures, Gants, Parfumeries.
Institut Gymnastique, 45, rue Jarente. De 8 à 9 heures du matin, leçons générales par abonnements.
 De 9 heures jusqu'au soir, leçons particulières par cachets. 708

Eau prodigieuse de M^{me} COLLET,

place des Carmes, 9, au 2^e entre la place des Terreaux et la rue d'Algérie.

Les personnes qui veulent voir promptement croître leurs cheveux, seraient-elles chauves depuis longues années, et celles qui veulent les arrêter immédiatement dans leur chute, n'ont qu'à s'adresser en toute confiance à madame Collet qui de plus, avec la même Eau, guérit les plus grands maux de tête, empêche les cheveux de blanchir et enlève toutes pellicules dartreuses provenant de la maladie du cuir chevelu. Les preuves les plus incontestables seront soumises à l'appui de l'efficacité de cette Eau prodigieuse, qui empêche les cheveux de blanchir et fait disparaître leur blancheur, quand elle n'est pas le résultat de l'âge.

Le magasin est ouvert, tous les jours, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Le succès éclatant qu'obtient M^{me} Collet est justifié par les cures sans nombre qu'elle opère chaque jour, par les résultats miraculeux de son traitement. Ce n'est plus un programme à réaliser qu'elle offre au public, c'est une consécration nouvelle des promesses tenues et des engagements exécutés. Aussi l'efficacité de son Eau prodigieuse n'est-elle plus contestée par personne. Visible de 9 à 5 heures. 590

Le Rob de Boyveau Laffeteur contre les dartres, rhumatismes, etc.; la **Graine de Moutarde blanche**, cachet Didier; la **Pom-made pour les yeux** de la veuve Farnier de Saint-André, de Bordeaux, se trouvent chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 46, à Lyon, dépositaire général de tous les Médicaments brevetés et de toutes les Eaux minérales naturelles. 504

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du Sirop JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. 2

Le Gérant, HONNORAT.

LYON, IMPRIMERIE DE J. B. PÉLAGAUD.

Annonces diverses.

Place du Plâtre, 17, à Lyon,
BONIFACE GAUTHIER,
 PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES A MAIN,
 Echange, raccommodage, louage.
 Assortiment d'Ombrelles en tous genres.
 950

A VENDRE, en totalité ou en partie, une Propriété divisée en deux bâtiments indépendants, avec terrasse, allée de tilleuls, pompe en plomb et cuivre, bassin, jet d'eau et puits à source. Le tout contenant environ soixante-dix-sept ares clos de murs, sur la commune de Lyon, quartier St-Irénée, au chemin du Petit-Ste-Foylès-Lyon, n. 11 et 15, confiné au Nord par le couvent des Ursulines.
 S'adresser, sur les lieux, à M. Blanc.
 1414

HUILE DE FOIE DE MORUE,
 DE HOGG ET Co,
 2, rue Castiglione, à Paris.

Contre les maladies de la poitrine et de la peau, les affections scorbutiques, scrofuleuses, rhumatismales et gouteuses. Elle est très fortifiante pour les enfants rachitiques et délicats. Cette huile, préparée par nous sur les lieux mêmes de la pêche de la morue, est reconnue supérieure à toutes les autres; c'est la seule qui ait reçu l'approbation de la Faculté de Médecine de Paris (voir le rapport de M. LESUEUR, chef des travaux chimiques, qui constate qu'elle renferme de près du

double de principes actifs contenus dans les autres huiles de foie de morue). Elle est fraîche, sans odeur ni saveur. Prix du grand flacon : 8 fr., demi-flacon : 4 fr. Chaque flacon porte : 1^o le rapport de M. Lesueur; 2^o sur la capsule bronzée et l'étiquette, la signature Hogg et comp., 2, rue Castiglione, à Paris; 5^o notre nom est incrusté dans le verre. — Nota. MM. les Pharmaciens pourront se procurer notre huile par l'entremise de leurs commissionnaires, au même prix que chez nous. (Affranchir.) 749

RHUMES
 COQUELUCHE, CATARRHES, et IRRITATIONS de POITRINE. Les professeurs de la Faculté de médecine ont officiellement constaté l'efficacité du Sirop et de la Pâte de **Nafé** contre ces affections.
 Dépôts aux Pharmacies de MM. Vernet,

place des Terreaux; André, place des Césaires; Lardet, place de la Préfecture; Bazin, Couturier et Co, à Lyon. Dans les faubourgs: Vial, à Vaise; Crolat, à St-Just; Rouvière, à la Croix-Roussé; E. Galofre, à la Guillotière; dans le département: Arduin, à Amplepuis; Tournier, à Givors; Giroux, à Belleville; Fayol et Dumas, à St-Genis; A. Michel, à Tarare; Revel, à Villefranche; Martinet, à Saint-Etienne. 942

VINGT ANS d'un succès incontestable. EAU CHANTAL, seule approuvée par la chimie. Cette Eau unique et merveilleuse teint, sans inconvénient pour la santé, à la minute, en toutes nuances et pour toujours, les cheveux et la barbe. L'ÉPI-LATOIRE CHANTAL débarrasse à l'instant, et sans retour, du poil qui incommodé. (Prix: 6 fr.) Paris, chez madame CHANTAL, rue Richelieu, 65, à l'Entresol. — Dépôt à Lyon, chez Bouchard, coiffeur, rue du Peyrat, 52. 899

HISTOIRE
 DE
LA RESTAURATION
 PAR M. F.-P. LUBIS.
 1814 — 1830.
 SIX VOLUMES GRAND IN-8^o,
 En vente à la librairie au rabais de Théodore Pitrat,
 Rue Saint-Dominique, n. 12.
 Prix : 15 fr. au lieu de 36 fr.

CAISSES ET COFFRES-FORTS INCROCHETABLES

DE GALLET, MÉCANICIEN A PARIS.

Caisnes tout en fer.	de 0 m. 75 c. de hauteur.	175 F.
Sur socle en chêne	de 0 m. 45 c.	—
Caisnes en fer, doublées.	de 0 m. 90 c.	200 —
Sur socle en chêne	de 0 m. 50 c.	—
Caisnes en fer, doublées.	de 1 m. 05 c.	240 —
Sur socle en chêne	de 0 m. 50 c.	—
Caisnes en fer, doublées.	de 1 m. 12 c.	260 —
Sur socle en chêne.	de 0 m. 50 c.	—

Seul dépôt à Lyon, aux Forges de Vulcaïn, place des Carmes, 2.
 NOTA. — Les combinaisons sont composées de quatre viroles de chacune 25 lettres. Elles peuvent se changer à volonté en moins d'une minute et sans rien démonter. 4075

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE J.-B. PÉLAGAUD ET Co,
 Imprimeurs-Libraires de N. S. P. le Pape,
 A Lyon, Grande rue Mercière, 26.

FOURVIÈRE
 AU
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,
 TABLEAU
 Des Evénements principaux survenus à Lyon pendant la première moitié de ce siècle, et marqués divers de la protection de la Sainte-Vierge sur cette ville.
DEUXIÈME ÉDITION,
 Revue et augmentée de la relation des fêtes célébrées pour l'inauguration de la Statue de Notre-Dame.
 PAR UN SERVITEUR DE MARIE.